

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 1^{er} septembre 2022

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉ : M. Claude DELAFOSSE

DÉCISIONS


AMENAGEMENT DE L'ESPACE






Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
HERMANGE Dominique		Pompe à chaleur + Menuiseries	30 044 €	1 500 € (annule et remplace la subvention de 1 000 € du 23/06/22)	13 187 €	44 %
TOTAL			30 044 €	1 500 €	13 187 €	44 %

PTRE						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
RELANDEAU Yvonne		Pompe à chaleur + Menuiseries	14 327 €	910 €	9 610 €	67 %
MORISSON Carmen		Pompe à chaleur	13 574 €	470 €	8 770 €	65 %
JARNY Mauricette		Chaudière gaz	4 995 €	200 €	1 400 €	28 %
GUILLOT Gisele		Pompe à chaleur	14 809 €	200 €	9 200 €	62 %
FRADET Marie		Isolation murs	527 €	200 €	340 €	64 %

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
FAILLIOT Bruno	[REDACTED]	Chauffe-eau thermodynamique	3 145 €	200 €	1 400 €	45 %
CAPELET Gisèle	[REDACTED]	Menuiseries	12 849 €	200 €	1 200 €	9 %
TOTAL			64 226 €	2 380 €	31 920 €	50 %

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Aide aux activités de la filière avicole - Attribution d'une avance remboursable à l'entreprise GABORIAU Michel à LA GARNACHE

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et leur application aux aides de minimis,
- Vu les articles L. 1511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire du 6 mai 2022 approuvant la convention avec Challans Gois Communauté lui permettant l'application du présent dispositif,
- Vu la délibération du 21 avril 2022 du Conseil communautaire décidant, de la mise en place du dispositif de soutien à la filière avicole impactée par la crise Influenza aviaire 2022 ainsi que d'une délégation au profit du Bureau communautaire pour l'octroi des aides,
- Vu le règlement d'intervention des aides aux activités de la filière avicole adopté par cette même délibération du 21 avril 2022,
- Considérant la demande du 17 août 2022 de l'entreprise GABORIAU Michel,

- 1° DECIDE d'attribuer à l'entreprise GABORIAU Michel, une avance de 68 000 €, sans intérêts, remboursable dans un délai maximum de 24 mois à compter du versement ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, la convention pour l'attribution de cette aide.

Fait à CHALLANS, le 2 septembre 2022



Le Président,


Alexandre HUVET